



ANNONCE DE COURSE * DÉPARTEMENTALE

CO à VTT

09 novembre 2024

FONTAINEBLEAU



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Organisation : Balise77

Directeur de course : Gilles de LAMINNE

Contrôleur des circuits : Philippe Perse

Traceur : José RORA

GEC : Florence LAGRANGE/Fabrice VANNIER

COURSE COMPTANT POUR
LE CLASSEMENT NATIONAL

NON



CARTE

Nom : Le Rocher de la Justice VTT

Relevés : 2024

Cartographe : José Rora

Échelle : 10 000

Équidistance : 5 m

Type de terrain : Typique forêt de Fontainebleau



ACCÈS

Fléchage : D152/D104 La chapelle la reine

Distance parking-accueil : jusqu'à 200m

Distance accueil-départ : 50m

Distance arrivée-accueil : 50m



HORAIRES

Accueil : 12h30

Départ : 13h00 à 14h00

Fermeture des circuits : 16h00



CIRCUITS

Nombre de circuits compétition : 7

Nombre de circuits initiation : 3



RÉSULTATS

<http://balise77.com/>



SERVICES

Pas de buvette.



TARIFS

Licenciés FFCO : HD16 ans et - : 6 euros --- HD18 ans et + : 8 euros

Non-licenciés FFCO : Pass'Compétition (circuit orange à violet :) 14 euros

Pass'Découverte (circuit vert à jaune :) 12 euros

Pass'Loisir santé sans chronométrage (circuit vert à jaune :) 10 euros

Tarif famille : 3 personnes minimum avec 1 carte = 16€+1€/carte sups

Tarif Pédestre+VTT : -3€ du prix total des 2 courses.

Location de puce : 2 euros (+ caution : chèque de 50€)





INSCRIPTIONS

Afin de limiter le gaspillage de papier concernant l'impression de cartes, inscription à l'avance fortement recommandée.

Pour les licenciés :

- Sur le site de la FFCO avant le 1^{er} novembre délai de rigueur : <https://licences.ffcoorientation.fr/inscriptions/3210/>

- Sur place le jour de la course (sans l'assurance de courir sur le circuit de son choix et en fonction des cartes disponibles).

Paiement club à l'avance ou sur place.

Pour les NON licenciés :

Pré-inscription fortement conseillée. Remplissez le formulaire via le lien ci-dessous avant le 1^{er} novembre délai de rigueur : <https://forms.gle/uUDGsUsTHPUzzebZ7>

Possibilité également de s'inscrire sur place (sans l'assurance de courir sur le circuit de son choix et en fonction des cartes disponibles).

Les NON licenciés qui veulent être chronométrés doivent obligatoirement :

- 1) Prendre connaissance des 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport (voir plus bas) :

[https://www.ffcoorientation.fr/media/cms_page_media/6118/10reglesd'or\(FRAnlais\).pdf](https://www.ffcoorientation.fr/media/cms_page_media/6118/10reglesd'or(FRAnlais).pdf)

- 2) Répondre ensuite au formulaire de santé suivi de vos nom, prénom et signature :

- Modèle n°1 pour les personnes majeures :

https://www.ffcoorientation.fr/media/cms_page_media/6118/questionnaire_de_sante_FFCO.pdf

- Modèle n°2 pour personnes les mineures :

https://www.ffcoorientation.fr/media/cms_page_media/6118/questionnaire_sante_sportif_mineur.pdf

- 3) Présenter à l'accueil le jour de la course le formulaire de santé dûment complété et signé

- NB : Sans présentation du formulaire, l'option chronométrage vous sera refusée.

Inscription sur place possible dans la limite des cartes disponibles.

Passage obligatoire à l'accueil avant le départ.

L'accès aux circuits chronométrés est réservé aux titulaires d'une licence compétition ou découverte compétition (jusqu'au niveau jaune inclus) et aux non-licenciés titulaires d'un titre de participation ad hoc respectant les conditions médicales d'accès : attestation de prise de connaissance du questionnaire médical fédéral et des recommandations des cardiologues du sport pour les majeurs questionnaire médical ou certificat médical de moins de 6 mois pour les mineurs



CONTACT

Gilles de Laminne : 06 31 78 43 81 gilles.delaminne@neuf.fr



